

Levasseur, sieur de Masseville, natif de Montebourg, gros bourg près de Valogne (ce dernier endroit est à quatre lieues au sud de Cherbourg), mort à Valogne, le 2 avril 1793, âgé de quatre-vingt-cinq ans, qui écrivait les annales du séminaire de Valogne, où il s'était retiré, assure que les Callières étaient natifs de Cherbourg. Telle est aussi la tradition de cette ville. Bachelin-Deflorenne dit que cette famille tire son nom de la terre de Callières en Normandie; mais elle n'était évidemment pas normande, car j'ai compulsé une douzaine de nobiliaires normands, dont l'un remonte à 1463, et je n'ai trouvé les Callières nulle part, pas plus que leur écusson, *d'argent à trois fasces*. C'étaient, sans doute, les hasards des guerres qui avaient conduit Jacques (vers 1644) ou quelqu'un de ses ascendants, en Normandie, dans la région qui est à présent le département de la Manche, à Torigny-sur-Vire. L'absence du nom dans les nobiliaires ne suffirait pas, cependant, pour conclure que cette famille n'a pas eu la Normandie pour berceau, et voici pourquoi : Callières n'est certainement pas un nom patronymique, mais un nom de terre, seigneurie, etc.; or, dans les nobiliaires, la plupart des gentilhommes qui y figurent y sont portés non par des noms de terre mais par des noms patronymiques. Ce qui me fait rejeter l'origine normande des Callières, c'est que leurs armes ne figurent pas dans le blasonnier de Chevillard, qui me paraît très complet."

Des notes prises aux archives de France donnent à entendre que Magdelon de Callières, marié à Marie de Ferrières, aurait été le père de Jacques cité plus haut. Mais cela n'est pas du tout prouvé.

Un biographe mentionné dans d'autres notes prétend que la séparation de la branche de Normandie et de la branche de Saintonge a eu lieu avant Jacques de Callières, parce que cette dernière avait suivi les Rohan-Soubise vers le sud de la Saintonge; il ajoute que les châteaux de Jouzac et de Montguyon appartenant aux Soubises, les Callières se seraient établis non loin de ce dernier manoir. Ceci, je pense, aurait eu lieu vers 1620, car c'est en 1621 que Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, l'un des principaux chefs du parti calviniste, souleva les provinces de l'ouest de la France contre Louis XIII, et se défendit dans Saint-Jean d'Angély, sans compter les ravages qu'il exerça au cours des années suivantes aux sables d'Olonne, sur les côtes de Saintonge et celles du Poitou.

La séparation, si elle a eu lieu en 1620 ou vers cette date, n'affecte en rien l'intelligence de ce qui va suivre, puisque la branche qui nous occupe — celle de Normandie — se sépara véritablement de celle de Saintonge bientôt après¹.

Il me fallait savoir qui était le Callières de 1620. C'est encore le capitaine Jouan qui régla la question. Le 7 octobre 1885, il m'écrivait : "Vous m'avez parlé du marquis de Callières, maire de Clérac, Charente-Inférieure, en 1867; j'ai écrit à un de mes vieux amis de la marine, qui demeure à Rochefort. Je vous adresse ce qui m'a été envoyé par l'archiviste de la Charente-Inférieure." La pièce en question donne en tête un dessin de l'écusson des Callières, suivi du texte de l'archiviste. Cet écusson porte trois barres brisées. Voici ce que dit l'archiviste :

"Callières sieur de Clérac, paroisse du dit nom (canton de Montguyon, arrondissement de Jouzac, Charente-Inférieure) du Plessis, paroisse de Chantillac (canton de Baignes, arrondissement de Barbezieux, Charente) et de Tugeras, paroisse du même nom, élection

¹ M. le docteur Vigen, de Montlieu (Charente-Inférieure) a bien voulu communiquer au capitaine Jouan ses études sur les Callières; elles nous ont été fort utiles.